Rapport financier 2019 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : La Prairie

Code géographique : 67015

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Frédéric Thifault, CPA, CA, OMA, atteste la véracité du rapport financier consolidé

de La Prairie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.
(Nom de l'organisme)

[Originale signée]

Signature _____ Date 2020-08-10

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers consolidés audités	
Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	4
Rapport du vérificateur général	4.1
État consolidé des résultats	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	10
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	11
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	12
Situation financière par organismes	13
Charges par objets	14
Fonds local d'investissement (FLI)	15
Fonds local de solidarité (FLS)	16
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	17
Excédent (déficit) accumulé	18
Avantages sociaux futurs	19
Renseignements financiers consolidés non audités	
Analyse des revenus consolidés	21
Analyse des charges consolidées	22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Ville de La Prairie
Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de La Prairie (l' « entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de La Prairie au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de La Prairie inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S-14,S23-1,S23-2 et S23-3 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

·nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

·nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

·nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

·nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

·nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

.nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[Original signé par]

Par Robert Arbour CPA auditeur, CA

Montréal, le 10 août 2020

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

[Original signé par]

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations	
		2019	**2018**
			Redressé note 22
Revenus			
Taxes	1	33 717 952	32 370 925
Compensations tenant lieu de taxes	2	864 945	829 657
Quotes-parts	3		
Transferts	4	1 492 928	5 082 587
Services rendus	5	2 372 959	2 109 656
Imposition de droits	6	4 281 500	3 237 697
Amendes et pénalités	7	1 724 352	1 605 238
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	480 870	494 041
Autres revenus	10	415 477	3 563 166
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	45 350 983	49 292 967
Charges			
Administration générale	14	6 178 866	5 789 688
Sécurité publique	15	9 122 423	8 889 727
Transport	16	8 554 455	7 931 947
Hygiène du milieu	17	7 550 290	6 815 717
Santé et bien-être	18		
Aménagement, urbanisme et développement	19	1 766 449	1 643 781
Loisirs et culture	20	8 215 632	6 431 579
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	2 065 488	1 704 884
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	43 453 603	39 207 323
Excédent (déficit) de l'exercice	25	1 897 380	10 085 644
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	134 482 871	124 404 700
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27	27 967	20 494
Solde redressé	28	134 510 838	124 425 194
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	136 408 218	134 510 838

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018 Redressé note 22
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	19 584 193	14 485 979
Débiteurs (note 5)	2	12 548 942	20 741 803
Prêts (note 6)	3	4 284 845	4 284 845
Placements de portefeuille (note 7)	4	338 630	404 135
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6	307 500	499 400
Autres actifs financiers (note 9)	7	24 086	24 086
	8	37 088 196	40 440 248
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	13 275 167	19 723 932
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	9 411 381	11 543 291
Revenus reportés (note 12)	12	1 481 808	1 789 711
Dette à long terme (note 13)	13	65 522 960	59 477 916
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	1 356 035	1 205 780
	15	91 047 351	93 740 630
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(53 959 155)	(53 300 382)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	189 874 861	187 447 381
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18		
Stocks de fournitures	19	225 323	204 342
Autres actifs non financiers (note 17)	20	267 189	159 497
	21	190 367 373	187 811 220
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	136 408 218	134 510 838

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations	
		2019	**2018**
			Redressé note 22
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 897 380	10 085 644
Variation des immobilisations			
Acquisition	2	(9 654 092)	(25 154 821)
Produit de cession	3	38 231	92 696
Amortissement	4	7 209 386	6 451 801
(Gain) perte sur cession	5	(21 000)	169 205
Réduction de valeur / Reclassement	6		
	7	(2 427 475)	(18 441 119)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		
Variation des stocks de fournitures	9	(20 981)	49 540
Variation des autres actifs non financiers	10	(107 692)	32 610
	11	(128 673)	82 150
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13	(5)	2
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(658 773)	(8 273 323)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	15	(53 300 382)	(45 019 586)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16		(7 473)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17		
Solde redressé	18	(53 300 382)	(45 027 059)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19	(53 959 155)	(53 300 382)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018 Redressé note 22
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 897 380	10 085 644
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	7 209 386	6 451 801
Autres			
- Gain (perte sur cession immos)	3	(21 005)	169 205
-	4		
	5	9 085 761	16 706 650
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	8 192 861	(3 826 787)
Autres actifs financiers	7		(24 086)
Créditeurs et charges à payer	8	(2 131 910)	1 052 903
Revenus reportés	9	(307 903)	(997 631)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	342 155	246 899
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	(20 981)	49 540
Autres actifs non financiers	13	(107 692)	32 610
	14	15 052 291	13 240 098
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(9 654 092)	(25 154 821)
Produit de cession	16	38 231	92 696
	17	(9 615 861)	(25 062 125)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	(55 388)	(55 388)
Remboursement ou cession	19	120 893	95 887
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	( )	( )
Cession	21		
	22	65 505	40 499
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	12 864 986	8 676 577
Remboursement de la dette à long terme	24	(6 777 791)	(6 417 725)
Variation nette des emprunts temporaires	25	(6 448 765)	4 860 325
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26	(42 151)	(3 322)
Autres			
-	27		40 402
-	28		
	29	(403 721)	7 156 257
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	5 098 214	(4 625 271)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	14 485 979	19 118 723
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		(7 473)
Solde redressé	33	14 485 979	19 111 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	19 584 193	14 485 979

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de la Prairie est constituée et régie en vertu de la Loi sur les cités et villes (LRQ,c.C-19.). Elle est dirigée par conseil composé de huit conseillers et un maire.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté à la page S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1, S23-2, S-23-3.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

Le périmètre comptable de la ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats.

Les comptes de la ville et des autres organismes compris dans le périmètre comptable, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers, proportionnellement à la quote-part revenant à la ville dans le cas d'un partenariat. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la ville et combinés ligne par ligne et les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

La ville ne contrôle aucun organisme consistant en une entreprise municipale et ne participe à aucun partenariat de type commercial.

L'expression "Administration municipale" utilisée réfère à la Ville de La Prairie excluant les organismes qu'elle contrôle.

La ville participe au partenariat suivant :

Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie
Régie Intermunicipale de Police Roussillon
Transport Adapté Rive-Sud Ouest
Gestion Aréna Ville de La Prairie

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 24,09 %.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,36 %.

Le taux de participation de la ville dans les opérations du Transport Adapté Rive-Sud Ouest pour l'exercice est de 23,28 %.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de Gestion Aréna Ville de La Prairie pour l'exercice est de 100,00 %.

B) Comptabilité d'exercice

Les présents états financiers sont dressés en utilisant la comptabilité d'exercice. La comptabilité d'exercice consiste à reconnaître les revenus et les dépenses au cours de l'exercice où ont lieu les faits ou les transactions. Ces transactions sont comptabilisées sans égard au moment où les activités sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Utilisation d'Estimation
La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

C) Actifs

S.O.

a) Actifs financiers

Trésorerie et équivalent de trésorerie
La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

Placements à long terme
Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

b) Actifs non financiers

Stocks
Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de l'épuisement successif) et de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures: 15,20 et 40 ans
Bâtiments: 15 et 40 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Véhicules: 8,10 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau: 5, 8, 10 et 20 ans Machinerie, outillage et équipement: 10 et 20 ans.
Amélioration locatives : période de 10 ans

Les immobilisations en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

S.O.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme
Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

Revenus reportés
Les montants perçus à l'égard du fonds de parcs et terrains de jeux, sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

E) Revenus

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisés lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement ;

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisés afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateurs;

les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;

les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Les transferts (subventions) en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

F) Avantages sociaux futurs

Les régimes de retraite des élus municipaux auxquels participent la Ville et la Régie intermunicipale de police Roussillon sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par les partenaires du périmètre comptable est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

La charge de fonctionnement est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal(RLRQ, c.15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (ci-après la « Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville et de la Régie de Police en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers à la page S24-1.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2019 selon la méthode suivante : valeur lissée de l'actif sur une période de cinq années.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.
Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Avantages sociaux futurs :

- pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;

- pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;

- pour les perte actuarielle engendrée par la crise financière de 2008 ou pour toute autre situation permise relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées : aucune méthode d'amortissement définie n'a présentement été déterminée. Le tout doit être totalement amorti sur une période maximale correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants, soit avant le 31 décembre 2026;

Financement à long terme des activités de fonctionnement :

- pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;

H) Instruments financiers

s.o

I) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La ville est apparentée avec tous les organismes décrits dans la section Périmètre comptable et partenariat, qui se trouve dans les principales méthodes comptables. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que le directeur général de la ville.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

La ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Aucune transaction n'a été conclue entre la ville et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

3. Modification de méthodes comptables

s.o

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	6 049 484	4 150 762
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	13 534 709	10 335 217
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	19 584 193	14 485 979
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	2 452 557	1 218 939
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10		
Note			
5. Débiteurs			
Taxes municipales	11	779 552	1 492 545
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	7 748 914	9 837 043
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	1 047 529	4 385 913
Organismes municipaux	15	426 504	295 448
Autres			
- Intérêts, amendes et divers	16	1 328 762	2 416 308
- Organismes contrôlés	17	1 217 681	2 314 546
	18	12 548 942	20 741 803
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	4 925 050	4 822 367
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	4 925 050	4 822 367
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	409 442	403 661
Note			
6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	24		
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Solde de prix de vente	26	4 284 845	4 284 845
-	27		
	28	4 284 845	4 284 845
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		
Note			

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30	338 630	404 135
Autres placements	31		
	32	338 630	404 135
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	338 630	404 135
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note
Fonds de franchises - UMQ

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(350 501)	(42 472)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(698 034)	(663 908)
	37	(1 048 535)	(706 380)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	1 857 945	1 582 867
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	65 128	70 549
Régimes à cotisations déterminées	40		
Autres régimes (REER et autres)	41	5 530	3 584
Régimes de retraite des élus municipaux	42	67 129	62 664
	43	1 995 732	1 719 664

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44		
Autres	45	24 086	24 086
	46	24 086	24 086

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018

10. Emprunts temporaires

La Ville a négocié une marge de crédit pour ses opérations courantes au montant de 2 000 000 $ au taux préférentiel. Au 31 décembre 2019, cette marge de crédit n'était pas utilisée.

Au 31 décembre 2019, la Ville dispose de marges de crédit autorisées de 21 469 000 $. Un montant de 13 230 095 $ est utilisé au 31 décembre 2019. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel. Ces marges ont été autorisées dans le cadre de règlements d'emprunts pour la réalisation de projets de mise aux normes de l'usine et pour un projet de biométhanisation.

Au 31 décembre 2019, la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie dispose de marges de crédit autorisées de 16 000 000 $. Un montant de 187 132 $ est utilisé au 31 décembre 2019. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel. Cette somme a été autorisée dans le cadre d'un règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux municipaux.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 24,09 %.

La Régie intermunicipale de police Roussillon a négocié une marge de crédit pour ses opérations courantes au montant de 1 000 000 $ au taux préférentiel minoré de 0.15 %. Au 31 décembre 2019, cette marge de crédit n'était pas utilisée.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,36 %.

11. Créditeurs et charges à payer

Fournisseurs	47	1 720 533	1 862 570
Salaires et avantages sociaux	48	1 779 664	1 941 572
Dépôts et retenues de garantie	49	1 953 615	3 186 469
Provision pour contestations d'évaluation	50		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51		
Assainissement des sites contaminés	52	71 017	678 143
Autres			
- Gouvernement du Québec	53	42 597	17 616
- Intérêts dettes à long terme	54	483 163	435 886
- Autres	55	1 203 527	1 175 092
- Gouvernement du Canada	56	21 349	8 830
- Organismes consolidés	57	2 135 916	2 237 113
	58	9 411 381	11 543 291

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	59		101 574
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		
Fonds parcs et terrains de jeux	62	72 707	818
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions des promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
- Revenus de transferts reportés	68	27 250	27 250
- Autres revenus reportés	69	36 086	22 587
- Panneaux publicitaires	70	86 405	427 463
- Organismes consolidés	71	1 259 360	1 210 019
	72	1 481 808	1 789 711

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2019	2018
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,75	3,25	2020	2044	73	66 072 675	59 985 480
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					77		
Organismes municipaux					78		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres					80		
					81	66 072 675	59 985 480
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	(549 715)	(507 564)
					83	65 522 960	59 477 916

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets: Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets: Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme: Location-acquisition		Autres dettes à long terme: Autres		Total 2019
2020	84		92	6 279 351	100		109		117	6 279 351
2021	85		93	7 582 444	101		110		118	7 582 444
2022	86		94	7 202 177	102		111		119	7 202 177
2023	87		95	5 286 321	103		112		120	5 286 321
2024	88		96	5 052 484	104		113		121	5 052 484
2025 et +	89		97	34 669 898	105		114		122	34 669 898
	90		98	66 072 675	106		115		123	66 072 675
Intérêts et frais accessoires					107	( )			124	( )
	91		99	66 072 675	108		116		125	66 072 675

Note

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2019	2018
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	(53 959 155)	(53 300 382)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	( )	( )
	129	(53 959 155)	(53 300 382)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130	37 130 064	158	1 362 848	185		212	38 492 912
Eaux usées	131	45 639 207	159	1 458 453	186		213	47 097 660
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	68 378 222	160	5 094 779	187		214	73 473 001
Autres	133	31 136 334	161	2 411 956	188		215	33 548 290
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	46 050 791	163	807 148	190	53 271	217	46 804 668
Améliorations locatives	136	1 041 330	164		191		218	1 041 330
Véhicules	137	7 134 617	165	1 145 196	192	15 198	219	8 264 615
Ameublement et équipement de bureau	138	4 087 574	166	341 343	193	49 509	220	4 379 408
Machinerie, outillage et équipement divers	139	9 011 696	167	271 924	194	12 180	221	9 271 440
Terrains	140	11 828 732	168	1 325 404	195	(53 271)	222	13 207 407
Autres	141	140 123	169		196		223	140 123
	142	261 578 690	170	14 219 051	197	76 887	224	275 720 854
Immobilisations en cours	143	17 871 300	171	(4 564 959)	198	(119 315)	225	13 425 656
	144	279 449 990	172	9 654 092	199	(42 428)	226	289 146 510
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145	11 645 844	173	900 330	200		227	12 546 174
Eaux usées	146	22 271 373	174	1 054 793	201		228	23 326 166
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	23 529 690	175	1 837 462	202		229	25 367 152
Autres	148	8 273 037	176	1 138 877	203		230	9 411 914
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	12 449 542	178	1 183 440	205		232	13 632 982
Améliorations locatives	151	585 091	179	57 627	206		233	642 718
Véhicules	152	3 295 194	180	428 362	207	(3 348)	234	3 726 904
Ameublement et équipement de bureau	153	2 364 314	181	214 028	208	(49 040)	235	2 627 382
Machinerie, outillage et équipement divers	154	7 514 005	182	366 440	209	(7 267)	236	7 887 712
Autres	155	74 519	183	28 027	210	1	237	102 545
	156	92 002 609	184	7 209 386	211	(59 654)	238	99 271 649
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	187 447 381					239	189 874 861
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252		
	253		
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255		
Note			

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- FPA	256	184 347	122 973
- Organismes consolidés	257	82 842	36 524
-	258		
Autres			
-	259		
-	260		
	261	267 189	159 497
Note			

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

18. Obligations contractuelles

Les principaux engagements contractuels de la ville se détaillent comme suit :

La Ville loue un bâtiment en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 août 2020. Les versements exigibles sont de 117 184 $ par année indexés de la moitié de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal (maximum 3%) totalisant 169 199 $ d'ici l'échéance.

La Ville loue un terrain en vertu d'un contrat de location exploitation échéant le 30 novembre 2038. Les versements exigibles sont de 9 600 $ par année indexés annuellement de 3% totalisant 398 141 $ d'ici l'échéance.

La Ville a des engagements d'importance pour le déneigement, le soutien informatique, le service d'évaluation foncière et pour l'impression de documents pour des montants de 2 107 018 $ dont 574 991 $ en 2020.

La Régie d'assainissement des eaux du Basin de La Prairie s'est engagée par contrat pour la gérance de l'exploitation des ouvrages de l'assainissement pour un montant de 3 398 630 $, pour l'évacuation, le transport et l'élimination des boues pour un montant de 3 463 958 $, pour des analyses de laboratoire pour un montant de 67 567 $, pour l'achat de produits chimiques pour un montant de 440 124 $, pour de l'instrumentalisation informatique pour un montant de 11 340 $, pour la tenue des livres comptable pour un montant de 21 000 $, pour l'audit des états financiers pour un montant de 28 661 $ et du déneigement pour un montant de 25 392 $ dont les versements s'échelonnent comme suit:

2020 - 2 936 551 $
2021 - 2 811 252 $
2022 - 859 211 $
2023 - 849 658 $

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 24,09 %.

La Régie de Police Rousillon s'est engagée auprès de différents organismes et/ou sociétés. Les principaux engagements sont liés à la fourniture d'uniformes, de contrats d'entretien, de soutien informatique et de la location d'équipements dont les versements s'échelonnent comme suit:

2020 - 465 943 $
2021 - 382 227 $
2022 - 139 344 $
2023 - 19 223 $
2024 - 10 464 $

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,36 %.

19. Droits contractuels

S.O.

20. Passifs éventuels

s.o.

a) Cautionnements et garanties

	Solde des cautionnements

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Description	Montant initial des cautions	2019	2018
	262		

S.O.

b) Auto-assurance

S.O.

c) Poursuites

La Ville est poursuivie en dommages et intérêts pour la somme de 10 473 $ suite à un refoulement d'égout. Le dossier est en état et devrait être appelé au rôle provisoire au courant de la prochaine année pour fixer une date d'audition.

La Ville est poursuivie pour une somme de 1 197 973 $ (taxes en sus) suite à la construction de l'aréna complétée en décembre 2019, dont une somme d'environ 315 000 $ pour des retenues contractuelles. Le reste de la réclamation concerne notamment des frais de retards ainsi que des frais de modifications au contrat. La réclamation est couverte par les assurances, seulement la franchise de 25 000 $ serait déboursée.

De l'avis de la direction, il est impossible de procéder à une estimation et, par conséquent, outre les retenues contractuelles, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard. Tout paiement additionnel pouvant résulter du dénouement de cette réclamation sera imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Régie intermunicipale de police Rousillon

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de poursuites contre la Régie intermunicipale de police du Roussillon :

La Régie est poursuivie pour une somme de 1 516 315 $ en plus de l'intérêt au taux légal et l'indemnité additionnelle, plus les frais de justice. Cette réclamation est entre les mains des assurances de la Régie.

Cette réclamation est entre les mains des assureurs de la Régie. Si celle-ci devait débourser une somme à l'égard de cette cause, la charge qui en résulterait serait comptabilisée dans l'exercice alors en cours.

Des avis de griefs alléguant le non respect de la convention collective ont été déposés par le syndicat des policiers de la Régie pour un montant total indéterminée. Étant dans l'impossibilité de prévoir le dénouement de ces griefs, aucune provision n'a, en conséquence, été comptabilisée aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certains griefs syndicaux, la dépense serait imputée aux résultats de l'exercice en cours.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,36 %.

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de poursuites contre la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie :

Une poursuite en dommages de 50 000$ a été intentée contre la Régie pour le non-paiement des retenues dans le cadre du contrat de construction de la biométhanisation. Les retenues à payer réclamées totalisent un montant 2 370 420$. Au 31 décembre 2019, les états financiers de la Régie incluent un montant de 2 316 960 $ relativement aux retenues à payer sur ce contrat.

Un autre entrepreneur a intenté une poursuite de 877 785 $ pour récupérer des coûts additionnels suite à la prolongation du chantier de la biométhanisation.

Il n'est pas possible présentement de prévoir l'issue de ces réclamations et les montants que la Régie pourrait être appelée à payer.

Un autre entrepreneur est en négociation pour récupérer des coûts additionnels suite à la prolongation du chantier de la biométhanisation. Le processus de négociation n'est pas encore judiciarisé.

Il n'est pas possible présentement de prévoir l'issue de cette réclamation et le montant que la Régie pourrait être appelée à payer.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 24,09 %.

d) Autres

ENVIRONNEMENT

Compte tenu des lois sur l'environnement, il est possible que le niveau de contamination de certains terrains détenus par la Ville excède les normes en vigueur. La Ville n'est pas en mesure de prévoir l'importance des exigences futures dans le domaine et elle ne peut donc présentement établir le coût des mesures correctrices à apporter, ni leur mode de financement.

21. Actifs éventuels

S.O.

22. Redressement aux exercices antérieurs

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie

Au cours de l'exercice, la régie a apporté une correction à ses états financiers. Un terrain avait été comptabilisé avec le bâtiment. Ce terrain était donc amorti sur la même durée que le bâtiment auquel il se rattachait. Or, le terrain ne faisait pas partie du bâtiment.

L'application de ce redressement a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 :

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales, état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et état de la situation financière :
- Amortissement des immobilisations corporelles : (31 025 $)

État de la situation financière :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

- Immobilisations : 116 114 $

Excédent (déficit) accumulé : : 85 089 $ au 1er janvier 2018 et 116 114 au 31 décembre 2018

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 24,09 %.

23. Données budgétaires

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est présentée dans les informations sectorielles.

24. Instruments financiers

S.O.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019			
		Administration municipale Redressé note 22	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	31 956 336	32 539 900	33 259 042			33 259 042
Compensations tenant lieu de taxes	2	829 657	823 500	864 945			864 945
Quotes-parts	3					6 703 309	
Transferts	4	446 035	247 700	407 580		644 209	748 448
Services rendus	5	1 486 124	1 163 400	1 455 487		1 374 325	2 372 959
Imposition de droits	6	3 237 697	2 573 900	4 281 500			4 281 500
Amendes et pénalités	7	791 747	595 000	871 595		852 757	1 724 352
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	460 945	366 700	437 446		43 424	480 870
Autres revenus	10	(34 832)	66 200	410 052		5 425	415 477
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	39 173 709	38 376 300	41 987 647		9 623 449	44 147 593
Investissement							
Taxes	13	414 589	325 700	458 910			458 910
Quotes-parts	14						
Transferts	15	4 296 815		744 480			744 480
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	3 603 057					
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	8 314 461	325 700	1 203 390			1 203 390
	21	47 488 170	38 702 000	43 191 037		9 623 449	45 350 983
Charges							
Administration générale	22	5 563 946	6 233 200	5 930 346	248 520		6 178 866
Sécurité publique	23	7 946 191	8 429 100	8 342 998	204 252	5 949 856	9 122 423
Transport	24	5 171 594	5 705 600	5 709 507	2 534 412	310 536	8 554 455
Hygiène du milieu	25	4 684 945	5 089 100	5 263 204	1 814 604	1 801 108	7 550 290
Santé et bien-être	26						
Aménagement, urbanisme et développement	27	1 578 348	1 657 600	1 671 239	95 210		1 766 449
Loisirs et culture	28	5 188 255	5 733 600	6 169 483	1 839 582	966 761	8 215 632
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	1 476 666	1 511 500	1 845 182		220 306	2 065 488
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	5 975 094	6 000 000	6 736 580	(6 736 580)		
	33	37 585 039	40 359 700	41 668 539		9 248 567	43 453 603
Excédent (déficit) de l'exercice	34	9 903 131	(1 657 700)	1 522 498		374 882	1 897 380

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019		
		Administration municipale Redressé note 22	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	9 903 131	(1 657 700)	1 522 498	374 882	1 897 380
Moins: revenus d'investissement	2	(8 314 461)	(325 700)	(1 203 390)	( )	(1 203 390)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	1 588 670	(1 983 400)	319 108	374 882	693 990
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	5 975 094	6 000 000	6 736 580	472 806	7 209 386
Produit de cession	5	83 435		19 811	18 420	38 231
(Gain) perte sur cession	6	178 371		(19 811)	(1 189)	(21 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	6 236 900	6 000 000	6 736 580	490 037	7 226 617
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14	46 333		67 400		67 400
	15	46 333		67 400		67 400
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	238 784	288 100	286 199		286 199
Remboursement de la dette à long terme	17	(5 243 286)	(5 131 000)	(5 210 684)	(610 745)	(5 821 429)
	18	(5 004 502)	(4 842 900)	(4 924 485)	(610 745)	(5 535 230)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(538 668)	(269 000)	(61 524)	(55 387)	(116 911)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	111 700		135 350	67 440	202 790
Excédent de fonctionnement affecté	21	1 431 000	1 593 400	1 593 400	109 818	1 703 218
Réserves financières et fonds réservés	22	(464 797)	(498 100)	140 824	(60 099)	80 725
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	288 004		(469 578)	36 443	(433 135)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	827 239	826 300	1 338 472	98 215	1 436 687
	26	2 105 970	1 983 400	3 217 967	(22 493)	3 195 474
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	3 694 640		3 537 075	352 389	3 889 464

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

S14

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Réalisations 2018	Réalisations 2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	8 314 461	1 203 390		1 203 390
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(130 586)	(331 970)	( )	(331 970)
Sécurité publique	3	(286 981)	(120 758)	(155 652)	(276 410)
Transport	4	(2 937 406)	(2 811 203)	( )	(2 811 203)
Hygiène du milieu	5	(3 540 360)	(3 743 577)	(75 272)	(3 818 849)
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	(648 329)	(1 687 215)	( )	(1 687 215)
Loisirs et culture	8	(17 201 195)	(728 445)	( )	(728 445)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(24 744 857)	(9 423 168)	(230 924)	(9 654 092)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	(55 388)	(55 388)	( )	(55 388)
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	8 162 277	11 655 155		11 655 155
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	538 668	61 524	55 387	116 911
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15	300 000	578 700		578 700
Excédent de fonctionnement affecté	16			18 700	18 700
Réserves financières et fonds réservés	17	537 000	272 323	82 288	354 611
	18	1 375 668	912 547	156 375	1 068 922
	19	(15 262 300)	3 089 146	(74 549)	3 014 597
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(6 947 839)	4 292 536	(74 549)	4 217 987

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2018	2019		
		Administration municipale Redressé note 22	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés et partenariats**	**Total consolidé** [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	13 062 087	17 515 672	2 068 521	19 584 193
Débiteurs (note 5)	2	15 300 149	8 642 768	3 990 442	12 548 942
Prêts (note 6)	3	4 284 845	4 284 845		4 284 845
Placements de portefeuille (note 7)	4	404 135	338 630		338 630
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6	499 400	307 500		307 500
Autres actifs financiers (note 9)	7			24 086	24 086
	8	33 550 616	31 089 415	6 083 049	37 088 196
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10	18 826 896	13 230 095	45 072	13 275 167
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	9 306 178	7 275 465	2 220 184	9 411 381
Revenus reportés (note 12)	12	579 692	222 448	1 259 360	1 481 808
Dette à long terme (note 13)	13	53 387 456	60 165 347	5 357 613	65 522 960
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14			1 356 035	1 356 035
	15	82 100 222	80 893 355	10 238 264	91 047 351
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(48 549 606)	(49 803 940)	(4 155 215)	(53 959 155)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	171 941 955	174 628 545	15 246 316	189 874 861
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18				
Stocks de fournitures	19	189 518	218 386	6 937	225 323
Autres actifs non financiers (note 17)	20	122 973	184 347	82 842	267 189
	21	172 254 446	175 031 278	15 336 095	190 367 373
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	5 832 594	4 847 782	655 833	5 503 615
Excédent de fonctionnement affecté	23	5 011 420	5 757 979	604 027	6 362 006
Réserves financières et fonds réservés	24	1 782 105	3 086 907	90 421	3 177 328
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(1 532 345)	(1 062 251)	(1 880 316)	(2 942 567)
Financement des investissements en cours	26	(15 232 984)	(11 190 519)	131 640	(11 058 879)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	127 844 050	123 787 440	11 579 275	135 366 715
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	123 704 840	125 227 338	11 180 880	136 408 218

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018 Redressé note 22
Rémunération	1	10 806 500	10 446 187	14 867 724	13 957 989
Charges sociales	2	2 892 900	2 615 157	3 874 941	3 644 954
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	3				
Ententes de services					
Services de transport collectif	4				
Autres services	5				
Autres biens et services	6	9 026 600	10 044 350	12 092 754	10 783 556
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	7	1 511 500	1 735 882	1 772 721	1 485 805
D'autres organismes municipaux	8			71 703	76 853
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9			21 129	23 173
D'autres tiers	10				
Autres frais de financement	11		109 300	199 935	119 053
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	12	9 941 600	9 755 214	3 051 905	2 401 566
Transferts	13				
Autres	14				
Autres organismes					
Transferts	15				
Autres	16	135 600	137 440	171 219	160 776
Amortissement des immobilisations	17	6 000 000	6 736 580	7 209 386	6 451 801
Autres					
- Mauvaises créances	18	45 000	88 429	120 186	101 797
-	19				
-	20				
	21	40 359 700	41 668 539	43 453 603	39 207 323

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		

VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	23	
Supportant les engagements de prêts	24	
Supportant les garanties de prêts	25	
	26	

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		

VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	26	
Supportant les engagements de prêts	27	
	28	

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
	3		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	4		
Créances douteuses	5		
Autres frais de gestion	6		
	7		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	8		
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
	14		
	15		
Excédent (déficit) de l'exercice	16		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17		
Placements de portefeuille	18		
Débiteurs	19		
Provision pour créances douteuses	20	( )	( )
	21		
Autres	22		
	23		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24		
Créditeurs et charges à payer	25		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	26		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	27		
Autres	28		
Autres	29		
	30		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	31		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	5 503 615	6 203 475
Excédent de fonctionnement affecté	2	6 362 006	5 743 966
Réserves financières et fonds réservés	3	3 177 328	1 894 715
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(2 942 567)	(3 532 851)
Financement des investissements en cours	5	(11 058 879)	(15 026 795)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	135 366 715	139 228 328
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	136 408 218	134 510 838
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	4 847 782	5 832 594
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10	655 833	370 881
	11	5 503 615	6 203 475
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
- Déneigement	12	200 000	200 000
- Pub. projet rési et assurances	13	51 120	51 120
- Affecté à l'exercice suivant	14	1 593 400	1 593 400
- Transport en commun	15	2 336 159	1 073 435
- Imprévu projet majeur rég 1135	16	111 221	111 221
- Environnement	17	835 835	1 352 000
- Déficit actuariel	18	283 100	283 100
- Élections	19	200 044	200 044
- Nouvelles norme TVQ	20	147 100	147 100
	21	5 757 979	5 011 420
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
- Assurance et véhicule	22	139 806	111 785
- Régime de retraite et loi 15	23	464 221	620 761
-	24		
	25	604 027	732 546
	26	6 362 006	5 743 966
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
-	27		
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	2 452 557	1 218 939
Organismes contrôlés et partenariats	38	90 421	104 200
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39	569 850	498 666
Organismes contrôlés et partenariats	40		8 410
Montant non réservé			
Administration municipale	41		
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Fonds de stationnement	45	64 500	64 500
-	46		
	47	3 177 328	1 894 715
	48	3 177 328	1 894 715

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(51 393)	(62 606)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	( )	( )
Autres	52	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	(1 210 779)	(1 163 123)
	54	(1 262 172)	(1 225 729)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(1 262 172)	(1 225 729)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	( )	( )
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	(987 100)	(1 138 400)
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(961 367)	(1 049 137)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
- Panneaux publicitaires	72	(75 151)	(393 945)
-	73	( )	( )
	74	(2 023 618)	(2 581 482)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	343 223	274 360
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
-	79		
	80	343 223	274 360
	81	(2 942 567)	(3 532 851)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	1 539 374	7 022 699
Investissements à financer	83	(12 598 253)	(22 049 494)
	84	(11 058 879)	(15 026 795)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	189 874 861	187 447 381
Propriétés destinées à la revente	86		
Prêts	87	4 284 845	4 284 845
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	338 630	404 135
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	194 498 336	192 136 361
Ajustements aux éléments d'actif	91		
	92	194 498 336	192 136 361
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(65 522 960)	(59 477 916)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	(549 715)	(507 564)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	4 925 050	4 822 367
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 397 866	1 480 304
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97	618 138	774 776
	98	(59 131 621)	(52 908 033)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	( )	( )
	100	(59 131 621)	(52 908 033)
	101	135 366 715	139 228 328

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	1	2	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »). La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM. »

Description du régime

1. Type de régime et historique
Le Régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie est en vigueur depuis le 15 août 1971. Le Régime de retraite est un régime à prestations déterminées.

2. Définitions

Salaire : le salaire de base versé au participant actif par la Ville, y compris le montant de toute rémunération en monnaie courante rétroactive, mais excluant toute rémunération pour heures supplémentaires, boni, prime, ou autre quelconque allocation ou avantage. Pour la participation avant le 31 décembre 2013, le salaire ne peut excéder 85 750 $ pour les pompiers et 96 750 $ indexé de 2 % par année à compter du 1er janvier 2024 pour les cadres.

Salaire final moyen
SFMX : la moyenne la plus élevée des salaires annuels des X années de participation au Régime précédant la retraite, la cessation de participation ou le décès, selon le cas. Si la durée du service de l'employé est inférieure à X ans, la moyenne des salaires est utilisée pendant son service.

Pour la participation à compter du 1er janvier 2014, lors du transfert d'un employé d'une catégorie d'employés à une autre, le SFM pour la participation jusqu'au transfert est basé sur les années de salaire avant le transfert. Le SFM est ensuite indexé selon les échelles salariales de la catégorie d'origine excluant toute progression d'échelle ou promotion.

Maximum des gains admissibles : le sens donné à cette expression dans le cadre du Régime des rentes du Québec.

Année de service : une année durant laquelle un employé occupe une fonction auprès de l'employeur, incluant les périodes d'absence temporaire ou d'invalidité. Toute fraction d'année a une valeur proportionnelle.

Année de participation : une année durant laquelle un participant a été au service de la Ville et au cours de laquelle il verse la cotisation requise, à moins qu'il en soit exonéré. Toute fraction d'année a une valeur proportionnelle.

3. Admissibilité et participation

Tout employé dont l'âge est inférieur à l'âge normal de la retraite est admissible à participer au Régime s'il satisfait, au cours de l'année civile précédente, l'une ou

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

l'autre des conditions suivantes :

Avoir été au service de l'employeur pendant au moins 700 heures;

Avoir reçu de l'employeur une rémunération au moins égale à 35 % du maximum des gains admissibles.

Nonobstant ce qui précède, tout employé à statut permanent peut, à sa demande expresse, devenir participant au Régime à compter de la date de son engagement.

4. Cotisations

a) Participant :
Cotisation salariale régulière égale à 50 % du coût du service courant du Régime (comptabilité distincte).

Cotisation de stabilisation, en place à compter du 4 juillet 2016, égale à 15 % de la cotisation salariale régulière. Cette cotisation est suspendue lorsque le fonds de stabilisation atteint la limite maximale prévue par le Régime jusqu'à ce que le fonds se retrouve sous la limite maximale.

Cotisation pour les droits résiduels : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel requis pour le versement de la portion non acquittée des droits des participants ayant choisi de transférer la valeur de leur rente hors du Régime (comptabilité distincte).

Cotisation d'équilibre : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel d'amortissement du déficit actuariel relatif au service à compter du 1er janvier 2014 requis dans l'éventualité où le fonds de stabilisation ou les cotisations de stabilisation versées sont insuffisants (comptabilité distincte; au prorata du passif actuariel).

Cotisation pour déficit au 31 décembre 2013 : cotisation additionnelle payable à compter du 1er janvier 2015 pour une période de cinq ans, égale à 0,36 % du salaire pour les cols bleus, à 0,25 % du salaire pour les cadres et à 0,67 % du salaire pour les pompiers.

La somme de la cotisation salariale régulière liée au coût du service courant et de la cotisation salariale de stabilisation pour un groupe (cols blancs, cols bleus, cadres ou pompiers) ne peut excéder 11,5 % des salaires du groupe. Si la somme de ces cotisations excède la limite, le syndicat ou le représentant de l'association et l'employeur conviennent de se rencontrer afin de s'entendre sur la façon d'éliminer cet excédent, soit en réduisant les prestations futures, soit en réduisant la cotisation au fonds de stabilisation, ou les deux.

b) Employeur :
Cotisation régulière égale à 50 % du coût du service courant du Régime.

Cotisation de stabilisation, en place à compter du 4 juillet 2016, égale à 15 % de la cotisation régulière. Cette cotisation est suspendue lorsque le fonds de stabilisation atteint la limite maximale prévue par le Régime jusqu'à ce que le fonds se retrouve sous la limite maximale.

Cotisation pour les droits résiduels : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel requis pour le versement de la portion non acquittée des droits des participants ayant choisi de transférer la valeur de leur rente hors du Régime.

Cotisation d'équilibre : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel d'amortissement du déficit actuariel relatif au service à compter du 1er janvier 2014 requis dans l'éventualité où le fonds de stabilisation ou les cotisations de

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

stabilisation versées sont insuffisants (comptabilité distincte; au prorata du passif actuariel).

Cotisation pour déficit relatif au service jusqu'au 31 décembre 2013, au cours de chaque exercice financier : cotisation additionnelle payable à compter du 1er janvier 2014 pour une période de 15 ans, égale à la portion résiduelle du déficit actuariel établi au 31 décembre 2013 déterminé selon le rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 et égale à 100 % du déficit additionnel à l'égard du service au 31 décembre 2013 déterminé selon les rapports d'évaluation actuarielle ultérieurs.

La somme de la cotisation régulière de l'employeur liée au coût du service courant et de la cotisation de stabilisation de l'employeur pour un groupe (cols blancs, cols bleus, cadres ou pompiers) ne peut excéder 11,5 % des salaires du groupe. Si la somme de ces cotisations excède la limite, le syndicat ou le représentant de l'association et l'employeur conviennent de se rencontrer afin de s'entendre sur la façon d'éliminer cet excédent, soit en réduisant les prestations futures, soit en réduisant la cotisation au fonds de stabilisation, ou les deux.

5. Date de retraite

Retraite normale

La date normale de la retraite est à 65 ans.

Retraite facultative
Pour les participants ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 13 juin 2014, la date facultative de retraite est la plus rapprochée des dates suivantes :

a) La date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 90 ou auraient totalisé 90 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville. Malgré ce qui précède, à compter du 1er janvier 2001, dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres et à compter du 1er janvier 1996 dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des pompiers, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 88 ou auraient totalisé 88 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville.

b) La date normale de retraite.

Pour les participants ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 13 juin 2014, la date facultative de retraite pour les années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 est la plus rapprochée des deux dates suivantes :

a) La date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 90 ou auraient totalisé 90 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville. Malgré ce qui précède :

i. dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres ayant pris sa retraite après le 13 juin 2014, mais l'ayant signifié avant cette date, et dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des pompiers, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 88 ou auraient totalisé 88 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville;

ii. dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres ayant pris sa retraite après le 13 juin 2014, mais ne l'ayant pas signifié avant cette date, le premier jour du mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date du 62e anniversaire de naissance du participant;

iii. dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cols bleus, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 92 ou auraient totalisé 92 si le participant était demeuré à l'emploi de la

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Ville;

b) La date normale de retraite.

Pour les participants ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 13 juin 2014, la date facultative de retraite pour les années de participation à compter du 1er janvier 2014 est la plus rapprochée des deux dates suivantes :

a) La date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 90 ou auraient totalisé 90 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville. Malgré ce qui précède, dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres et dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des pompiers, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 88 ou auraient totalisé 88 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville;

b) La date normale de retraite.

Retraite anticipée

La retraite anticipée est permise à compter de 50 ans et est sujette à une réduction de la rente créditée de :

¼ % pour chaque mois d'anticipation par rapport à la date de retraite facultative jusqu'à concurrence de 60 mois ;

½ % pour chaque mois supplémentaire d'anticipation.

6. Rente normale de retraite

Pour les cadres, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique de Régime.

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1996 :
1,8 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1996;

b) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2000 :
1,8 % du SFM5 pour toutes les années de participation du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2000;

c) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2001 :
2,0 % du SFM5 pour toutes les années à compter du 1er janvier 2001.

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique de Régime.

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 2000 :

1,8 % du SFM7 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2000;

b) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2013 :

2,0 % du SFM7 pour toutes les années de participation du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2013;

c) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016 :

2,0 % du SFM5 pour toutes les années de participation entre le 1er janvier 2014 et le 31

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

décembre 2016;

d) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2017 :

1,865 % du SFM5 pour toutes les années de participation à compter du 1er janvier 2017.

Pour les pompiers, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2000 :
1,8 % du SFM5 pour toutes les années de participation du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000;

b) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2001 :

2,0 % du SFM5 pour toutes les années à compter du 1er janvier 2001.

Pour les cols blancs, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1999 :

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 13 juin 2014 :

1,85 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1999;

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 13 juin 2014 :

1,904 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1999;

b) Relativement à chacune des années de service entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2016 :

1,85 % du SFM5 pour toutes les années de participation du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2016;

c) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2017 :

1,85 % du SFM6 pour toutes les années de participation à compter du 1er janvier 2017.

Pour les cols bleus, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1999 :

1,8 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1999;

b) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2000 :

1,8 % du SFM5 pour toutes les années à compter du 1er janvier 2000.

Des dispositions différentes s'appliquent pour les années de service avant le 1er janvier 1989.

7. Rente maximale

Le montant annuel de toute prestation viagère calculée à la retraite, à la cessation de participation, au décès ou à la terminaison du Régime, ne peut excéder, au moment du début du service de la rente, le moindre de :

Pour les cols blancs

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

été le plus élevé, multiplié par le nombre d'années de participation; et

Le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de participation.

Pour les cadres

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique du Régime :

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par le nombre d'années de participation (maximum 35 ans); et

1 715 $ multipliés par le nombre d'années de participation (maximum 35 ans).

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique du Régime :

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par la somme du :

nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et

nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

La somme de :
1 935 $, indexés de 2 % par année à compter du 1er janvier 2024, multipliés par le nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et

le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

Pour les cols bleus et les pompiers
2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par la somme du :

nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et

nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

La somme de :
1 715 $ multipliés par le nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et

le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

Toutefois, la rente créditée pour les années rachetées avant 1990 ne doit pas excéder les deux tiers du plafond des prestations déterminées pour chaque année de participation.

8. Indexation des rentes

Avant la retraite : Aucune

Après la retraite :

Participants ayant pris leur retraite avant le 13 juin 2014 :

La rente est indexée chaque 1er janvier selon l'indice de l'évolution de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada (IPC), sujet à un maximum de 2 % pour

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

la portion de la rente relative aux années de participation antérieures au 31 décembre 1996 pour les cadres et les pompiers et au 31 décembre 1999 pour les cols bleus et les cols blancs.

Malgré ce qui précède, l'indexation de toutes rentes payables est suspendue partiellement à compter du 1er janvier 2017 inclusivement, c'est-à-dire qu'à compter du 1er janvier 2017, les rentes sont indexées à hauteur de 21,3 % de la formule décrite précédemment. Dans l'éventualité où un excédent d'actif est révélé au Volet pré-2014 lors d'une évaluation actuarielle, cet excédent d'actif sera utilisé pour rétablir une partie de l'indexation suspendue pour les retraités au sens de la Loi RRSM.

Participants ayant pris leur retraite le ou après le 13 juin 2014 :

Aucune.

Malgré ce qui précède, les rentes du Volet post-2013 sont augmentées le 1er janvier 2019 de 1,50 % par année, du 1er janvier 2014 ou leur date de retraite si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2018. Cette indexation a été accordée grâce au fonds de stabilisation puisque celui-ci était supérieur au niveau requis de 15 % du passif de capitalisation, comme stipulé dans le règlement du Régime.

9. Absences

Lors d'une période d'absence temporaire, alors que le participant a choisi de verser sa cotisation, la Ville doit verser sa quote-part. Si le participant a choisi de ne pas verser la cotisation, aucune cotisation de l'employeur n'est versée. En cas d'invalidité, le participant est exempté de verser des cotisations.

10. Prestation en cas de cessation de service

Un participant qui cesse sa participation au Régime a droit à une rente différée débutant à l'âge normal de retraite et dont le montant annuel est égal à la rente normale. La rente peut être anticipée dès l'âge de 50 ans et les réductions calculées lors de la retraite anticipée s'appliquent, s'il y a lieu.

11. Prestation en cas de décès

Décès avant la retraite

Si le décès du participant survient avant la date de retraite normale, le conjoint ou, à défaut de conjoint ou en cas de renonciation de celui-ci à la prestation de décès, ses ayants cause ont droit à une prestation payable en un versement unique égal à la valeur des prestations qui auraient été payables si le participant avait cessé sa participation au Régime le jour qui précède son décès pour le service à compter du 1er janvier 1989 et au remboursement des cotisations avec intérêt pour le service avant cette date, le cas échéant.

Si le décès du participant survient après avoir atteint l'âge de 50 ans, le conjoint ou, à défaut de conjoint ou en cas de renonciation de celui-ci, ses ayants cause ont droit à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

La valeur de la rente à laquelle il aurait eu droit s'il avait cessé d'être employé par la Ville le jour qui précède la date de son décès; ou

La valeur de la rente payable au conjoint si le participant actif avait commencé à recevoir sa rente de retraite anticipée au jour qui précède son décès selon la forme normale du Régime.

Décès après la retraite

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Si le décès du participant survient après le début du service de la rente, la forme normale de rente à l'égard des années de participation à compter du 1er janvier 1989 prévoit que si le participant décède avant que 60 versements mensuels n'aient été effectués, les versements de rente continuent à être versés au conjoint ou, à défaut de conjoint ou en cas de renonciation de celui-ci, à ses ayants cause jusqu'à ce qu'un total de 60 paiements mensuels aient été effectués.

		2019	2018
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(40 139)	141 305
Charge de l'exercice	4	(1 857 945)	(1 582 867)
Cotisations versées par l'employeur	5	1 547 583	1 399 090
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(350 501)	(42 472)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	47 584 971	42 109 737
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(49 807 800)	(46 270 579)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(2 222 829)	(4 160 842)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	1 872 328	4 118 370
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(350 501)	(42 472)
Provision pour moins-value	12	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(350 501)	(42 472)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	2	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	27 974 000	42 109 737
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(30 196 828)	(46 270 579)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(2 222 828)	(4 160 842)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	2 632 219	2 432 154
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		
	20	2 632 219	2 432 154
Cotisations salariales des employés	21	(1 363 889)	(1 273 549)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	1 268 330	1 158 605
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	418 299	333 162
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	1 686 629	1 491 767
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	2 445 255	2 284 092
Rendement espéré des actifs	33	(2 273 939)	(2 192 992)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	171 316	91 100
Charge de l'exercice	35	1 857 945	1 582 867

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	4 898 432	674 843
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(2 273 939)	(2 192 993)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	2 624 493	(1 518 150)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	4 056 255	(409 511)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	2 150 121	1 552 046
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	48 283 078	41 422 530
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	1 682 628	1 488 302
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44	553 123	489 404
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	6 585 492	1 652 737
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	16	18
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	5,68 %	5,49 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	5,32 %	5,48 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,50 %	2,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53	1	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

Régie intermunicipale de police Roussillon

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »). La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM. »

Description des régimes:

L'employeur s'engage à verser une prime au syndicat pour tout policier retraité jusqu'à l'âge de 65 ans. Cette prime correspond à 5 % du dernier salaire gagné avant la retraite. L'employeur assume les frais d'assurance-vie de base pour un montant de 25 000 $ et de l'assurance santé de tout employé cadre retraité au cours de la période pendant laquelle il a droit à la prestation de retraite temporaire (depuis la retraite anticipée jusqu'à la date normale de retraite). De plus, pour les retraites à compter du 1er janvier 2017, l'employeur assume également les frais pour la couverture dentaire et les soins de la vue. Le coût de l'employeur ne devra pas dépasser toutefois celui consenti aux policiers syndiqués (5 % du dernier salaire gagné avant la retraite).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(661 049)	(1 237 143)
Charge de l'exercice	56	(65 128)	(70 549)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	28 143	643 784
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(698 034)	(663 908)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(860 620)	(717 170)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(860 620)	(717 170)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	162 586	53 262
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(698 034)	(663 908)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(698 034)	(663 908)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(860 620)	(717 170)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(860 620)	(717 170)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	34 425	33 639
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	34 425	33 639
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	34 425	33 639
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	5 350	9 578
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		2019	2018
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	39 775	43 217
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	25 353	27 332
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	25 353	27 332
Charge de l'exercice	87	65 128	70 549
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	(114 904)	74 520
Prestations versées au cours de l'exercice	92	28 145	32 471
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	17	17
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	2,59 %	3,49 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	3,46 %	2,98 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	2,50 %	2,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,00 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	6,00 %	10,00 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	6,00 %	5,00 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 020	2 020
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106

Description des régimes et autres renseignements

		2019	2018
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	111		
Autres régimes	112		
	113		

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 114 1

Description des régimes et autres renseignements

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie

Certains employés participent à un REER individuel ou l'employeur et l'employé cotisent respectivement jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de l'employé.

		2019	2018
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	115	5 530	3 584

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2019	2018
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	116	20	20

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2019	2018
Cotisations des élus au RREM	117	17 474	16 114
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	118	58 954	54 304
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	119	8 175	8 360
	120	67 129	62 664

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
TAXES		**Budget 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	25 516 400	25 964 201	25 964 201	24 562 959
Taxes spéciales					
Service de la dette	2		101 600	101 600	230 500
Activités de fonctionnement	3	509 200	529 556	529 556	509 185
Activités d'investissement	4	325 700	336 610	336 610	326 879
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	5	673 500	699 199	699 199	758 475
Activités de fonctionnement	6				
Activités d'investissement	7				
Autres	8				
	9	27 024 800	27 631 166	27 631 166	26 387 998
SUR UNE AUTRE BASE					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	10	2 333 800	2 417 373	2 417 373	2 349 476
Égout	11				
Traitement des eaux usées	12	1 099 000	1 125 414	1 125 414	1 089 721
Matières résiduelles	13	1 905 100	1 895 165	1 895 165	1 877 019
Autres					
- Environnement	14	179 400	179 776	179 776	178 172
-	15				
-	16				
Centres d'urgence 9-1-1	17	122 400	127 416	127 416	127 057
Service de la dette	18	201 100	219 342	219 342	273 772
Pouvoir général de taxation	19				
Activités de fonctionnement	20				
Activités d'investissement	21		122 300	122 300	87 710
	22	5 840 800	6 086 786	6 086 786	5 982 927
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	23				
Autres	24				
	25				
	26	5 840 800	6 086 786	6 086 786	5 982 927
	27	32 865 600	33 717 952	33 717 952	32 370 925

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		**Budget 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES					
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement					
Taxes sur la valeur foncière	28				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	29				
Taxes d'affaires	30				
Compensations pour les terres publiques	31				
	32				
Immeubles des réseaux					
Santé et services sociaux	33	105 600	99 585	99 585	95 993
Cégeps et universités	34				
Écoles primaires et secondaires	35	636 400	678 600	678 600	652 059
	36	742 000	778 185	778 185	748 052
Autres immeubles					
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux					
Taxes sur la valeur foncière	37	48 500	49 957	49 957	48 536
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	38				
Taxes d'affaires	39				
	40	48 500	49 957	49 957	48 536
	41	790 500	828 142	828 142	796 588
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES					
Taxes sur la valeur foncière	42	13 700	17 474	17 474	13 740
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	43				
Taxes d'affaires	44				
	45	13 700	17 474	17 474	13 740
ORGANISMES MUNICIPAUX					
Taxes sur la valeur foncière	46	19 300	19 329	19 329	19 329
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	47				
	48	19 300	19 329	19 329	19 329
AUTRES					
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49				
Autres	50				
	51				
	52	823 500	864 945	864 945	829 657

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS		**2019**	**2019**	**2019**	**2018**
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT					
Administration générale	53	30 000	38 000	38 000	57 600
Sécurité publique					
Police	54			9 268	5 935
Sécurité incendie	55	8 600	20 975	20 975	13 651
Sécurité civile	56				
Autres	57		61 111	61 111	
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	58	81 200	9 046	9 046	17 237
Enlèvement de la neige	59				
Autres	60				
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	61				
Transport adapté	62			307 389	307 389
Transport scolaire	63				
Autres	64				
Transport aérien	65				
Transport par eau	66				
Autres	67				
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68			17 526	23 173
Réseau de distribution de l'eau potable	69	16 100	81 062	81 062	143 255
Traitement des eaux usées	70				
Réseaux d'égout	71	16 100	81 063	81 063	143 254
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	72				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	73				
Tri et conditionnement	74				
Autres	75				
Autres	76				
Cours d'eau	77				
Protection de l'environnement	78				
Autres	79				
Santé et bien-être					
Logement social	80	2 000	4 000	4 000	4 000
Sécurité du revenu	81				
Autres	82				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	83		759	759	1 357
Rénovation urbaine	84	1 900	2 121	2 121	1 745
Promotion et développement économique	85				
Autres	86		31 183	31 183	
Loisirs et culture					
Activités récréatives	87				
Activités culturelles					
Bibliothèques	88	73 700	72 886	72 886	49 480
Autres	89	18 100	5 374	5 374	14 456
Réseau d'électricité	90				
	91	247 700	407 580	741 763	782 532

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)		**2019**	**2019**	**2019**	**2018**
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT					
Administration générale	92				
Sécurité publique					
Police	93				
Sécurité incendie	94				
Sécurité civile	95				
Autres	96				
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	97		567 055	567 055	2 971 842
Enlèvement de la neige	98				
Autres	99				
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	100				
Transport adapté	101				
Transport scolaire	102				
Autres	103				
Transport aérien	104				
Transport par eau	105				
Autres	106				
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107				
Réseau de distribution de l'eau potable	108		122 965	122 965	102 686
Traitement des eaux usées	109				
Réseaux d'égout	110		52 100	52 100	1 212 847
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	111				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	112				
Tri et conditionnement	113				
Autres	114				
Autres	115				
Cours d'eau	116				
Protection de l'environnement	117				
Autres	118				
Santé et bien-être					
Logement social	119				
Sécurité du revenu	120				
Autres	121				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	122				
Rénovation urbaine	123				
Promotion et développement économique	124				
Autres	125				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	126		2 360	2 360	9 440
Activités culturelles					
Bibliothèques	127				
Autres	128				
Réseau d'électricité	129				
	130		744 480	744 480	4 296 815

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
TRANSFERTS (suite)		**Budget 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2019**	**Réalisations 2018**
TRANSFERTS DE DROIT					
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131				
Péréquation	132				
Neutralité	133				
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134				
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135				
Fonds de développement des territoires	136				
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137				
Autres	138			6 685	3 240
	139			6 685	3 240
TOTAL DES TRANSFERTS	140	247 700	1 152 060	1 492 928	5 082 587

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS		**2019**	**2019**	**2019**	**2018**
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX					
Administration générale					
Greffe et application de la loi	141				
Évaluation	142				
Autres	143				
	144				
Sécurité publique					
Police	145				
Sécurité incendie	146	440 100	489 683	489 683	489 606
Sécurité civile	147				
Autres	148				
	149	440 100	489 683	489 683	489 606
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	150				
Enlèvement de la neige	151				
Autres	152				
Transport collectif	153				
Autres	154				
	155				
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156				
Réseau de distribution de l'eau potable	157				
Traitement des eaux usées	158				
Réseaux d'égout	159				
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	160				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	161				
Tri et conditionnement	162				
Autres	163				
Autres	164				
Cours d'eau	165				
Protection de l'environnement	166				
Autres	167				
	168				
Santé et bien-être					
Logement social	169				
Autres	170				
	171				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	172				
Rénovation urbaine	173				
Promotion et développement économique	174				
Autres	175				
	176				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	177				
Activités culturelles					
Bibliothèques	178				
Autres	179				
	180				
Réseau d'électricité	181				
	182	440 100	489 683	489 683	489 606

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Budget 2019	Administration municipale Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2019	Données consolidées Réalisations 2018
AUTRES SERVICES RENDUS					
Administration générale					
Greffe et application de la loi	183	22 400	27 876	27 876	
Évaluation	184				
Autre	185	15 000	23 580	23 580	50 046
	186	37 400	51 456	51 456	50 046
Sécurité publique					
Police	187				
Sécurité incendie	188				
Sécurité civile	189				
Autres	190			127 832	147 562
	191			127 832	147 562
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	192				
Enlèvement de la neige	193				
Autres	194	16 700	(54 066)	(54 066)	53 022
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	195				
Transport adapté	196				
Transport scolaire	197				
Autres	198				
Autres	199				
	200	16 700	(54 066)	(54 066)	53 022
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201				
Réseau de distribution de l'eau potable	202				
Traitement des eaux usées	203				
Réseaux d'égout	204	6 100	7 800	7 800	17 600
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	205				
Matières recyclables	206				
Autres	207				
Cours d'eau	208				
Protection de l'environnement	209				
Autres	210			567 745	473 986
	211	6 100	7 800	575 545	491 586
Santé et bien-être					
Logement social	212				
Sécurité du revenu	213				
Autres	214				
	215				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	216	35 000	51 500	51 500	24 252
Rénovation urbaine	217				
Promotion et développement économique	218				
Autres	219				
	220	35 000	51 500	51 500	24 252
Loisirs et culture					
Activités récréatives	221	366 700	610 048	831 943	551 562
Activités culturelles					
Bibliothèques	222	15 000	18 866	18 866	19 814
Autres	223	246 400	280 200	280 200	282 206
	224	628 100	909 114	1 131 009	853 582
Réseau d'électricité	225				
	226	723 300	965 804	1 883 276	1 620 050
TOTAL DES SERVICES RENDUS	227	1 163 400	1 455 487	2 372 959	2 109 656

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
IMPOSITION DE DROITS					
Licences et permis	228	208 900	212 094	212 094	260 228
Droits de mutation immobilière	229	2 365 000	4 069 406	4 069 406	2 977 469
Droits sur les carrières et sablières	230				
Autres	231				
	232	2 573 900	4 281 500	4 281 500	3 237 697
AMENDES ET PÉNALITÉS	233	595 000	871 595	1 724 352	1 605 238
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	234				
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	235	366 700	437 446	480 870	494 041
AUTRES REVENUS					
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		19 811	21 000	(169 205)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237				
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238				
Contributions des promoteurs	239				3 603 057
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	240				
Contributions des organismes municipaux	241				
Autres contributions	242				
Redevances réglementaires	243				
Autres	244	66 200	390 241	394 477	129 314
	245	66 200	410 052	415 477	3 563 166
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	246				

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019			Réalisations 2019	Réalisations 2018
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	680 600	702 512		702 512	702 512	726 329
Greffe et application de la loi	2	1 051 100	1 107 665	10 824	1 118 489	1 118 489	977 347
Gestion financière et administrative	3	2 214 300	2 144 417	148 221	2 292 638	2 292 638	2 156 661
Évaluation	4	421 900	267 777		267 777	267 777	417 502
Gestion du personnel	5	528 800	547 883		547 883	547 883	438 348
Autres							
-	6	1 336 500	1 160 092	89 475	1 249 567	1 249 567	1 073 501
-	7						
	8	6 233 200	5 930 346	248 520	6 178 866	6 178 866	5 789 688
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	9	5 422 800	5 432 718		5 432 718	6 007 891	5 831 069
Sécurité incendie	10	2 893 700	2 780 380	204 252	2 984 632	2 984 632	2 927 772
Sécurité civile	11	24 100	14 060		14 060	14 060	26 720
Autres	12	88 500	115 840		115 840	115 840	104 166
	13	8 429 100	8 342 998	204 252	8 547 250	9 122 423	8 889 727
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	2 327 600	2 517 840	2 069 194	4 587 034	4 587 034	4 454 690
Enlèvement de la neige	15	635 700	731 166	100 376	831 542	831 542	728 504
Éclairage des rues	16	328 400	263 611	124 989	388 600	388 600	407 625
Circulation et stationnement	17	155 000	139 001		139 001	139 001	137 491
Transport collectif							
Transport en commun	18	2 258 900	2 057 889		2 057 889	2 368 425	1 963 784
Transport aérien	19						
Transport par eau	20						
Autres	21			239 853	239 853	239 853	239 853
	22	5 705 600	5 709 507	2 534 412	8 243 919	8 554 455	7 931 947

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019			Réalisations 2019	Réalisations 2018
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	891 300	929 158	523 278	1 452 436	1 452 436	1 490 178
Réseau de distribution de l'eau potable	24	838 700	785 533	455 103	1 240 636	1 240 636	1 299 727
Traitement des eaux usées	25	1 328 200	1 328 227	836 223	2 164 450	2 636 932	1 610 751
Réseaux d'égout	26	447 200	486 826		486 826	486 826	1 144 936
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	27	419 800	230 987		230 987	230 987	347 095
Élimination	28	550 300	433 297		433 297	433 297	489 733
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	29	149 600	180 945		180 945	180 945	114 377
Tri et conditionnement	30	32 100	49 635		49 635	49 635	23 706
Matières organiques							
Collecte et transport	31		54 509		54 509	54 509	
Traitement	32		580 939		580 939	580 939	
Matériaux secs	33						
Autres	34	431 900	120 931		120 931	120 931	70 064
Plan de gestion	35						
Autres	36						
Cours d'eau	37		82 217		82 217	82 217	
Protection de l'environnement	38						225 150
Autres	39						
	40	5 089 100	5 263 204	1 814 604	7 077 808	7 550 290	6 815 717
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Logement social	41						
Sécurité du revenu	42						
Autres	43						
	44						
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	45	860 900	811 504	12 749	824 253	824 253	823 189
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	46						
Autres biens	47	8 700	6 448	7 215	13 663	13 663	14 748
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	48	271 600	334 740		334 740	334 740	244 204
Tourisme	49	7 100	2 512		2 512	2 512	7 222
Autres	50						10 053
Autres	51	509 300	516 035	75 246	591 281	591 281	544 365
	52	1 657 600	1 671 239	95 210	1 766 449	1 766 449	1 643 781

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
LOISIRS ET CULTURE							
Activités récréatives							
Centres communautaires	53	1 140 900	1 168 957	1 745 782	2 914 739	2 914 739	1 985 591
Patinoires intérieures et extérieures	54	729 100	1 155 627		1 155 627	1 362 194	803 235
Piscines, plages et ports de plaisance	55	71 100	62 312		62 312	62 312	66 135
Parcs et terrains de jeux	56	1 702 900	1 667 214		1 667 214	1 667 214	1 538 463
Parcs régionaux	57						
Expositions et foires	58	36 800	37 649		37 649	37 649	17 531
Autres	59						
	60	3 680 800	4 091 759	1 745 782	5 837 541	6 044 108	4 410 955
Activités culturelles							
Centres communautaires	61	1 171 500	1 148 677		1 148 677	1 148 677	1 037 860
Bibliothèques	62	761 100	816 748	61 127	877 875	877 875	855 955
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	63	61 800	60 814		60 814	60 814	51 153
Autres ressources du patrimoine	64						
Autres	65	58 400	51 485	32 673	84 158	84 158	75 656
	66	2 052 800	2 077 724	93 800	2 171 524	2 171 524	2 020 624
	67	5 733 600	6 169 483	1 839 582	8 009 065	8 215 632	6 431 579
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dette à long terme							
Intérêts	69	1 300 600	1 354 286		1 354 286	1 466 127	1 333 811
Autres frais	70	210 900	381 596		381 596	399 426	252 020
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	71		109 300		109 300	196 669	118 432
Autres	72					3 266	621
	73	1 511 500	1 845 182		1 845 182	2 065 488	1 704 884
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	6 000 000	6 736 580	(6 736 580)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : La Prairie

Code géographique : 67015

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Analyse de la rémunération non consolidée	10
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13
Questionnaire	14

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	1 562 536	1 562 536	121 201
Usines de traitement de l'eau potable	2			34 043
Usines et bassins d'épuration	3		75 272	262 464
Conduites d'égout	4	369 967	369 967	3 181 289
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	1 601 149	1 601 149	2 360 802
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	142 374	142 374	41 718
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	304 532	304 532	1 201 755
Autres infrastructures	11	951 776	951 776	424 452
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	415 971	424 229	73 797
Édifices communautaires et récréatifs	14	253 834	253 834	11 641 225
Améliorations locatives	15	331	331	46 593
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			3 433
Autres	17	954 014	1 027 378	285 151
Ameublement et équipement de bureau	18	388 716	437 621	1 017 196
Machinerie, outillage et équipement divers	19	205 533	230 658	556 775
Terrains	20	1 998 565	1 998 565	3 608 133
Autres	21	273 870	273 870	294 794
	22	9 423 168	9 654 092	25 154 821

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité				
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	1 562 536	1 562 536	121 201
Usines de traitement de l'eau potable	24			34 043
Usines et bassins d'épuration	25		75 272	262 464
Conduites d'égout	26	369 967	369 967	3 181 289
Autres infrastructures	27	2 999 831	2 999 831	3 175 731
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			852 996
Autres immobilisations	33	4 490 834	4 646 486	17 527 097
	34	9 423 168	9 654 092	25 154 821

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	498 666	201 784	130 600	569 850
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	13 369 650	3 701 300	1 191 996	15 878 954
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	41 294 797	8 285 643	4 881 619	44 698 821
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	55 163 113	12 188 727	6 204 215	61 147 625
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	4 822 367	676 259	573 576	4 925 050
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	4 822 367	676 259	573 576	4 925 050
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	4 822 367	676 259	573 576	4 925 050
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	4 822 367	676 259	573 576	4 925 050
	19	59 985 480	12 864 986	6 777 791	66 072 675
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	59 985 480	12 864 986	6 777 791	66 072 675

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	60 682 000
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	12 598 253
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	569 850
Débiteurs	9	3 887 096
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10	
Autres montants	11	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12	1 539 374
Autres		
- Subvention reportée	13	27 050
-	14	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	67 256 883
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	16	3 936 515
Endettement net à long terme	17	71 193 398
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	18	465 744
Communauté métropolitaine	19	154 684
Autres organismes	20	2 223 448
Endettement total net à long terme	21	74 037 274
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23	
	24	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	74 037 274
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
Administration générale					
Greffe et application de la loi	1				
Évaluation	2				
Autres	3	238 100	160 400	160 400	173 838
Sécurité publique					
Police	4	5 422 800	5 432 718	58 035	522
Sécurité incendie	5				
Sécurité civile	6				
Autres	7				
Transport					
Réseau routier	8				
Transport collectif	9	2 251 600	2 046 936	2 046 936	1 473 105
Autres	10				
Hygiène du milieu					
Eau et égout	11	1 328 200	1 328 227	(399)	948
Matières résiduelles	12				
Cours d'eau	13				
Protection de l'environnement	14				
Autres	15				
Santé et bien-être					
Logement social	16				
Autres	17				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	18				
Rénovation urbaine	19				
Promotion et développement économique	20	191 600	270 898	270 898	244 204
Autres	21	509 300	516 035	516 035	508 949
Loisirs et culture					
Activités récréatives	22				
Activités culturelles	23				
Réseau d'électricité	24				
	25	9 941 600	9 755 214	3 051 905	2 401 566

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019	2018
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	8 992 174	24 242 232
Frais de financement	4	430 994	502 625
Autres	5		
	6	9 423 168	24 744 857

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	34,36	35,00	76 834,06	3 517 510	873 131	4 390 641
Professionnels	2						
Cols blancs	3	55,09	35,00	103 828,89	2 613 007	648 611	3 261 618
Cols bleus	4	39,72	40,00	110 210,83	1 206 003	299 359	1 505 362
Policiers	5						
Pompiers	6	17,19	40,00	41 635,40	2 713 508	673 558	3 387 066
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	146,36		332 509,18	10 050 028	2 494 659	12 544 687
Élus	9	9,00			396 159	120 498	516 657
	10	155,36			10 446 187	2 615 157	13 061 344

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12					
Réseau de distribution de l'eau potable	13	81 062	35 906	87 059		204 027
Traitement des eaux usées	14					
Réseaux d'égout	15	81 062	15 213	36 887		133 162
Autres	16	170 151	165 580	441 834	37 306	814 871
	17	332 275	216 699	565 780	37 306	1 152 060

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		2019	2018
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		34 995
Évaluation	2		
Autres	3	30 688	35 042
	4	30 688	70 037
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6	59 810	63 270
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	59 810	63 270
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	665 330	595 617
Enlèvement de la neige	11	22 847	23 077
Autres	12	19 874	15 218
Transport collectif	13		
Autres	14	2 936	714
	15	710 987	634 626
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	105 217	95 412
Réseau de distribution de l'eau potable	17	152 221	146 541
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19	58 132	48 204
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26	315 570	290 157
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		387
Promotion et développement économique	33	13	410
Autres	34	4 041	2 116
	35	4 054	2 913
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	624 766	335 677
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	41	4 562
Autres	38	99 266	75 424
	39	724 073	415 663
Réseau d'électricité	40		
	41	1 845 182	1 476 666

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Ventes d'électricité				
Domestique et agricole	1			
Générale et institutionnelle	2			
Industrielle	3			
Autres	4			
Autres revenus	5			
	6			
Charges				
Achat d'énergie	7			
Taxe sur le revenu brut	8			
Frais d'exploitation	9			
Autres frais	10			
Frais de financement	11			
Amortissement des immobilisations	12			
	13			
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( )	( )	( )
	15			
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	17			
Produit de cession	18			
(Gain) perte sur cession	19			
Réduction de valeur	20			
	21			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22			
Remboursement de la dette à long terme	23	( )	( )	( )
	24			
Affectations				
Activités d'investissement	25	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26			
Excédent de fonctionnement affecté	27			
Réserves financières et fonds réservés	28			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30			
	31			
	32			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33			

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Christian Caron	25 881	12 134
Paule Fontaine	24 849	12 134
Denis Girard	27 960	12 134
Marie-Ève Plante Hébert	26 883	12 134
Ian Rajotte	25 881	12 134
Allen Scott	26 883	12 134
Donat Serre	119 183	16 767
Julie Tremblay Gauthier	26 232	12 134
Pierre Vocino	34 628	16 149

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	4 000 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMH?	2		3 X	4

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5		6 X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	7	$		
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8		9 X	
5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :				
a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3ème paragraphe du 2ème alinéa de l'article 117.1 LAU.	10	X	11	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	12	71 888 $		
b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 $ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.	13	X	14	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	15	787 440 $		
c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).	16		17 X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	18	$		
d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).	19		20 X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	21	$		

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**		**NON**
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?	22		23	X
Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?	24		25	
Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :				
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu:				
a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	26		27	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	28	_____ $		
b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	29		30	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	31	_____ $		
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	32		33	X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :				
a) crédits de taxes	34	_____ $		
b) autres formes d'aide	35	_____ $		
9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2019				
Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2019	36	.....		
Facteur comparatif de 2019	37	.....		
Valeur uniformisée	38	_____		

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2019 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ — 39 _____ $

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver — 40 _____ $
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver — 41 _____ $

b) Dépenses d'investissement — 42 _____ $

c) Total des frais encourus admissibles — 43 _____ $

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 43 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 39, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution — 44 _____

b) Date d'adoption de la résolution — 45 _____

		OUI		NON
11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?	46		47	X

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution — 48 _____

b) Date d'adoption de la résolution — 49 _____

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**		**NON**
12. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens				
a) La municipalité a-t-elle adopté un règlement municipal plus sévère que le règlement du gouvernement du Québec?	50	☐	51	☐
b) Nombre de chiens enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	52			
c) Nombre de chiens potentiellement dangereux enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	53			
Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'exercice				
d) Nombre de signalements émis par un médecin vétérinaire (art. 2)	54			
e) Nombre de signalements émis par un médecin (art. 3)	55			
Mesures d'encadrement				
f) Nombre d'ordonnaces émises par la municipalité au cours de l'exercice portant sur l'examen d'un chien par un médecin vétérinaire (art. 5)	56			
g) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice :				
- à l'issu d'un examen effectué par un médecin vétérinaire (art. 8)	57			
- à l'issu d'une blessure infligée à une personne ou un animal domestique (art. 9)	58			
h) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice à la suite d'un signalement d'une attaque causant (art. 10) :				
- la mort	59			
- une blessure grave	60			
i) Nombre de constats d'infraction émis par la municipalité au cours de l'exercice en vertu du règlement du gouvernement du Québec	61			

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : La Prairie

Code géographique : 67015

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Taux global de taxation réel audité

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel 3

Taux global de taxation réel 4

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au trésorier de la Ville de La Prairie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de La Prairie (ci-après la « ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

·nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

·nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville ;

·nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[Original signé par]

Par Robert Arbour CPA auditeur, CA
Montréal, le 10 août 2020

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	33 717 952
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	3 758 377
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	127 416
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	29 832 159

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	3 312 161 600
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	3 381 925 500
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	3 347 043 550

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2019 (Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100) 14 0 , 8913 / 100 $

Données prévisionnelles non auditées

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom : La Prairie

Code géographique : 67015

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Revenus de taxes	3
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	4
Calcul de certains revenus de taxes	5
Taux des taxes	7
Taux global de taxation prévisionnel	8
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	9
Questionnaire	11

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	26 978 200
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	533 300
Activités d'investissement	4	244 100
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	636 200
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	28 391 800
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	2 444 900
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	1 226 700
Matières résiduelles	13	1 971 500
Autres		
- Environnement	14	199 300
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	127 300
Service de la dette	18	394 500
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	6 364 200
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	6 364 200
	27	34 756 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	109 300
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	669 300
	9	778 600
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	50 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	50 000
	14	828 600
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	17 500
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	17 500
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	19 700
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	19 700
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	865 800

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Assiette d'application imposable			Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière											
Taxes générales											
Taxe foncière générale (taux unique)	1		x	2	/100$	3					
Taxe foncière générale (taux variés)											
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	3 167 448 924	x	5	0,5976 /100$	6	18 929 100				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	166 001 498	x	8	0,6275 /100$	9	1 041 600				
Immeubles non résidentiels	10	333 182 897	x	11	1,6265 /100$	12	5 419 300				
Immeubles industriels	13	39 443 041	x	14	2,0946 /100$	15	826 200				
Terrains vagues desservis											
Immeubles non résidentiels	16		x	17	/100$	18					
Autres	19	45 638 800	x	20	1,1952 /100$	21	545 500				
Immeubles agricoles	22	36 234 400	x	23	0,5976 /100$	24	216 500				
Total						25	26 978 200	26 ( )	27 ( )	28	29 26 978 200

Taxes spéciales											
Service de la dette (taux unique)	30		x	31	/100$	32					
Service de la dette (taux variés)											
Résiduelle (résidentielle et autres)	33		x	34	/100$	35					
Immeubles de 6 logements ou plus	36		x	37	/100$	38					
Immeubles non résidentiels	39		x	40	/100$	41					
Immeubles industriels	42		x	43	/100$	44					
Terrains vagues desservis											
Immeubles non résidentiels	45		x	46	/100$	47					
Autres	48		x	49	/100$	50					
Immeubles agricoles	51		x	52	/100$	53					
Total						54		55 ( )	56 ( )	57	58

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxes spéciales									
Activités de fonctionnement (taux unique)	1 3 787 949 560	x	2 0,0141	/100$	3 533 300				
Activités de fonctionnement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5	/100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8	/100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11	/100$	12				
Immeubles industriels	13	x	14	/100$	15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17	/100$	18				
Autres	19	x	20	/100$	21				
Immeubles agricoles	22	x	23	/100$	24				
Total					25 533 300	26 ( )	27 ( )	28	29 533 300

Taxes spéciales									
Activités d'investissement (taux unique)	30 3 787 949 560	x	31 0,0065	/100$	32 244 100				
Activités d'investissement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34	/100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37	/100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40	/100$	41				
Immeubles industriels	42	x	43	/100$	44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46	/100$	47				
Autres	48	x	49	/100$	50				
Immeubles agricoles	51	x	52	/100$	53				
Total					54 244 100	55 ( )	56 ( )	57	58 244 100

	Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59	x	60	%	61	62 ( )	63 ( )	64	65

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)		**Par unité de logement**
Eau	1	194 , 00 $
Égout	2	106 , 00 $
Eau et égout	3	, $
Traitement des eaux usées	4	, $
Matières résiduelles	5	229 , 00 $

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser
Environnement	20,0000	4	
Travaux généraux Urbain-2	0,0073	1	
Usine de filtration Urbain-1	0,0105	1	
Piscine	45,0000	4	
Tarif eau au compteur	0,5800	7	m3 - excédent 450m3
Tarif assainissement au compteur	0,2400	7	m3 - excédent 450m3

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	34 756 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes 2		
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	4 018 705
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	127 300
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel	10	30 609 995

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE 11 3 787 949 560

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2020 12 0 , 8 0 8 1 /100 $
(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	5 487 600	834 300		554 900	1 075 800	224 000
De secteur	2	58 400	7 000		8 100	29 500	
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	35 032	4 142		4 813	17 437	
Autres	5	316 515	61 437			317 342	23 232
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8	5 897 547	906 879		567 813	1 440 079	247 232

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	19 579 000			27 755 600
De secteur	10	533 200			636 200
Autres	11				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	333 076			394 500
Autres	13	5 123 874			5 842 400
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				
	16	25 569 150			34 628 700

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1	X	2			
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4	X	5	
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	6		7	X	8	
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	9		10	X	11	
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12		13	X	14	
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16	X	17	
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19	X	20	
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2020 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23	X	24			
Si oui, indiquer le montant.	25	118 852 $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	$				
5. Date d'adoption du budget par le conseil	27	2019-12-02				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

6.	Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	28	44 185 600 $
7.	Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	29	5 181 500 $
8.	Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	30	1 643 500 $
9.	Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	31	1 593 400 $

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3		4	X		
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5	X	6			
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10		11	X
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13		14	X
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16		17	X

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18		19		20	X
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21		22			

Organisme La Prairie Code géographique 67015

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Frédéric Thifault, CPA, CA, OMA , atteste que le rapport financier consolidé de La Prairie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été déposé à la séance du conseil du 2020-08-17.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par La Prairie.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que La Prairie consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que La Prairie détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2020-07-28 22:47:20

Date de transmission au Ministère : 2020/08/18

S68